

RAPPORT

de la réunion des points focaux du CAR/PAP

(Split, 8-9 mai 2019)



Split, mai 2019

RAPPORT
de la réunion des points focaux du CAR/PAP
(Split, 8-9 mai 2019)

Lieu, participation et objectifs

1. La réunion des points focaux nationaux (PFN) du CAR/PAP s'est tenue dans les locaux du CAR/PAP à Split, en Croatie, les 8 et 9 mai 2019. Des représentants des 17 Parties contractantes (PC) suivantes ont assisté à la réunion: Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Israël, Italie, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie. En outre, quatre experts invités, ainsi que des représentants de l'ONU environnement/PAM, du CAR/INFO et du CAR/PAP, ont assisté à la réunion. Une liste complète des participants est jointe en annexe I du présent rapport.
2. Les objectifs de la réunion étaient de présenter et de discuter de l'état de la mise en œuvre des activités du CAR/PAP ; de poursuivre les travaux sur le cadre régional commun (CRC) pour la GIZC et la PEM ; et de recueillir les premiers commentaires sur la proposition de plan de travail du CAR/PAP pour 2020-2021.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. Mme Ž. Škaričić, directrice du CAR/PAP, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés d'être venus si nombreux. Elle a tout particulièrement salué les personnes présentes pour la première fois et a déclaré qu'elle espérait qu'elles apprécieraient à la fois la réunion et leur séjour à Split. Elle a évoqué les questions importantes qui seraient débattues lors de la réunion, puis a donné la parole à la coordonnatrice adjointe du PAM.
4. Dans son allocution d'ouverture, Mme T. Hema, coordonnatrice adjointe du PAM, a exprimé sa satisfaction d'assister à cet événement au nom du Secrétariat. Soulignant l'importance des échanges avec les points focaux dans la prise de décision du système de la Convention de Barcelone du PAM, elle a exprimé sa certitude que cette réunion contribuerait de manière constructive aux débats sur tous les points de l'ordre du jour et apporterait une contribution précieuse aux réunions du PAM à haut niveau tels que la COP 21. Elle a donné des informations sur les principaux résultats du PAM lors de l'exercice biennal en cours, sur la pertinence pour le PAM de plusieurs événements/initiatives mondiaux récents, sur les préparatifs en cours pour l'organisation de la COP 21 et sur son ordre du jour sous la direction du Bureau des PC et en consultation avec le pays hôte. Elle a également évoqué un certain nombre de priorités incluses dans la nouvelle proposition de programme de travail du PAM en préparation, telles que la nouvelle stratégie à moyen-terme (SMT) 2022-2027, les plans régionaux de prévention et de réduction de la pollution, le rapport sur l'état du développement et de l'environnement, un certain nombre d'orientations techniques et le CRC pour la GIZC.
5. Mme Škaričić a remercié Mme Hema pour sa présentation claire et exhaustive des activités du PAM, et a fourni quelques informations logistiques aux participants. Ensuite, conformément au règlement intérieur du PNUE, la réunion a élu le Bureau suivant:

- Présidente : Mme S. Dominković Alavanja, Croatie
- Vice-présidente : Mme Khaoula Lagrini, Maroc
- Vice-président : ME Söylemaz, Turquie
- Rapporteur : Mme M. Borg, Malte

6. S'adressant à la réunion en tant que représentante de la Croatie, Mme S. Dominković Alavanja a accueilli les participants au nom du Ministère croate de la protection de l'environnement et de l'énergie et leur a souhaité la bienvenue à Split et en Croatie. Elle a affirmé que le ministère considérait que la mise en œuvre du protocole GIZC était très importante. Afin de parvenir à un bon état écologique (BEE) des zones marines et côtières, la Croatie a décidé de respecter à la fois les dispositions de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » et du Protocole GIZC. Cette décision se reflète dans le document présenté dans le cadre de la stratégie côtière et marine de la Croatie, et notamment dans le programme de mesures qui est entré en vigueur en 2017. Mme Dominković Alavanja a exprimé son soutien au CAR/PAP pour les activités qu'il met en œuvre ainsi que pour l'élaboration du programme de travail pour le prochain exercice biennal. Les activités humaines dans les zones côtières sont menées à la fois sur terre et en mer, et ont une forte influence les unes sur les autres. La cohérence de la planification des zones côtières et marines est nécessaire et doit être réalisée par le biais d'initiatives menant à des politiques et à une gestion cohérentes. Elle a affirmé qu'il était souhaitable que les PC continuent à travailler avec le PAM et ses composantes dans un but commun : une meilleure gestion conduisant à l'amélioration de l'environnement marin et côtier. Elle a remercié le CAR/PAP pour l'organisation de la réunion, et tous les participants pour être venus.

7. En tant que présidente élue de la réunion, elle a ensuite rappelé aux participants les principaux objectifs de la réunion, à savoir : faire le point sur l'avancement des travaux du CAR/PAP ; proposer le prochain programme de travail ; faire des recommandations pour la réunion des PF du PAM ; examiner certains documents importants, notamment le cadre régional commun pour la GIZC ; et aboutir à des conclusions et à des recommandations. Elle a lu le projet d'ordre du jour et l'a proposé pour adoption.

8. Le projet d'ordre du jour a été modifié pour répondre à la demande de prévoir suffisamment de temps pour la discussion de la proposition de programme de travail pour 2020-2021. L'ordre du jour tel qu'adopté par la réunion est disponible en annexe II du rapport.

Point 2 de l'ordre du jour : rapport d'avancement pour la période 2018-2019

9. La directrice du CAR/PAP a présenté le rapport d'avancement pour la période 2018-2019. Vu que les participants avaient reçu le rapport en préparation de la réunion, elle n'est pas entrée dans les détails mais a souligné les points les plus importants. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement).

10. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont félicité le CAR/PAP pour avoir mis en œuvre tant d'activités. Il a été demandé si toutes les activités envisagées dans le programme de travail précédent avaient été réalisées, et il a été répondu que c'était le cas. Un autre point soulevé a été la collaboration insuffisante entre les CAR et le peu de coordination des activités des CAR par

l'unité de coordination. La directrice du CAR/PAP a expliqué que des efforts importants avaient été déployés pour collaborer avec les autres CAR lorsque cela était pertinent. La coordinatrice adjointe du PAM a expliqué que certains pouvaient parfois avoir eu l'impression que les CAR ne travaillaient pas ensemble, voire qu'ils étaient en concurrence. Cependant, l'unité de coordination travaille pour changer cette perception et coordonner leurs activités par le biais de la stratégie de mobilisation des ressources. La question a également été soulevée de savoir si le grand nombre de projets extérieurs ne nuisaient pas à la mise en œuvre du programme de travail. Il a été répondu que dans de nombreux cas, les projets extérieurs avaient aidé les pays à progresser vers leurs buts. Le Monténégro a pris la parole pour donner en exemple les activités du projet GEF Adriatique, qui lui ont permis de faire de l'IMAP et de la PEM des priorités. Le Monténégro travaille actuellement à la révision du programme de surveillance pour le mettre en conformité avec le système IMAP et a commencé à rédiger le premier plan de PEM, ce qui est une grande avancée. La conclusion générale était que les projets extérieurs étaient utiles s'ils n'étaient pas un objectif en soi mais plutôt un moyen de répondre aux besoins des pays.

11. La représentante de Chypre a annoncé que la stratégie nationale de GIZC était en cours d'adoption et qu'elle serait le thème principal du prochain Jour de la côte méditerranéenne qui se déroulera cette année dans son pays. Elle a également confirmé son soutien à un PAC transfrontalier entre Israël, Chypre et la Grèce.

12. Le représentant de l'Algérie, après avoir remercié le CAR/PAP pour l'excellent travail réalisé durant cette période, a soulevé le point sur l'accord qui avait été signé entre le CAR/PAP et l'Ecole nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral (ENSSMAL) sans que le Ministère des affaires étrangères et le point focal ne soient informés et impliqués. Pour une meilleure mise en œuvre de la GIZC, il a demandé d'étudier la possibilité de reproduire cette activité avec d'autres universités pour l'année 2019.

13. Les autres questions soulevées concernaient les résultats et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme de travail. En ce qui concerne les résultats, un certain nombre de documents stratégiques ont été produits, et le CAR/PAP, à la demande des PC, assiste les pays lorsqu'ils entreprennent de les mettre en œuvre. Toutes les activités dont le CAR/PAP était responsable ont été mises en œuvre. La mise en œuvre au niveau national pourrait toutefois être améliorée. Un autre point faible, pour lequel des efforts ont été déployés pour trouver des solutions est le problème de communication entre les CAR/PAP et certaines PF en raison de divers problèmes tels que des changements de gouvernement, des changements des équipes au sein des ministères ou simplement une non-communication des modifications au CAR/PAP. Dans tous les cas, des efforts sont déployés pour trouver ensemble des solutions aux problèmes éventuels.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur la réalisation du plan d'action (PA) pour la mise en œuvre du Protocole GIZC pour la Méditerranée (2012-2019)

14. M. M. Prem, directeur adjoint du CAR/PAP, a présenté la réalisation du PA pour la mise en œuvre du Protocole GIZC pour la méditerranée 2012-2019. Le rapport porte sur 4 exercices biennaux de sorte qu'il donne un bref aperçu d'une période conséquente. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement). Un appel a été lancé pour inviter les PC à ratifier le protocole et à informer le

CAR/PAP de toute activité liée aux stratégies de GIZC. Le format de rapport pour le rapport biennal est un moyen très important d'échange d'informations et les PC ont été encouragées à soumettre des rapports via le portail du système PAM.

15. Ouvrant la discussion, le PF de Malte a remercié le CAR/PAP pour le travail effectué et le rapport qui reflète un exercice d'auto-analyse mettant en évidence les défis de la mise en œuvre de la GIZC. Elle a ensuite annoncé que Malte avait ratifié le Protocole en avril 2019 et a exprimé son soutien constant à la collaboration avec le CAR/PAP et les PC.

16. Le PF pour l'Italie a fait remarquer que les conclusions de l'évaluation externe et de l'évaluation des projets PAC de 2014-2015 étaient obsolètes et que certains PAC déjà achevés ne figuraient pas dans ces documents. Il a été mentionné qu'en l'absence d'un cadre régional commun, il avait été impossible d'orienter les travaux du plan d'action comme il se devait. Il a déclaré qu'il était donc important de finaliser le CRC avant d'élaborer un PA stratégique pour la prochaine SMT du PAM. Il a été conclu que les 8 suggestions du rapport pouvaient être acceptées, avec les recommandations supplémentaires suivantes:

- (i) Il est important de souligner davantage la nécessité de mettre en œuvre les EES et les EIE en tant qu'outils essentiels pour la GIZC et la PEM ;
- (ii) Développer les liens entre le Protocole GIZC et le Protocole SOT, étant donné que de nombreux problèmes côtiers proviennent d'activités menées à terre ;
- (iii) Il est important de mieux souligner le mécanisme de l'IMAP dans le rapport, ce qui est essentiel pour savoir où nous en sommes.

17. En rendant compte des projets en cours, le PF du Maroc a informé la réunion que son pays validait actuellement un plan national de gestion des zones côtières conforme à la loi du même nom et appliquait les principes de la GIZC. En outre, il a mentionné que l'Italie et la Banque mondiale ont lancé un projet visant à adopter un programme côtier régional pour la côte atlantique marocaine. Le pays travaille également sur un plan d'investissement régional pour contribuer à la GIZC et, une fois le programme régional développé, un programme national de GIZC sera préparé.

18. Le PF de l'Algérie a fait un point de situation sur les actions faites par l'Algérie en matière de protection et de valorisation de son littoral, en annonçant le souhait de son pays de réexaminer, à la lumière des avancées faites (la nouvelle stratégie de l'environnement et du développement durable 2017-2035, la déclaration d'Alger pour une économie bleue durable en Méditerranée occidentale, l'institution de sa zone économique exclusive (ZEE) au large de ses côtes) sa stratégie nationale de GIZC et de prévoir un plan d'action avec une priorisation des activités par secteur.

19. La coordinatrice adjointe du PAM s'est ensuite exprimée sur le statut des rapports sur la mise en œuvre du Protocole GIZC. Lors de la dernière COP, il avait été demandé à ce que les rapports soient rédigés avant 2018. Cependant, seuls quelques rapports ont été rendus à ce jour, et aucun n'avait été soumis à cette date. Elle a invité toutes les PC à soumettre leurs rapports indépendamment du fait qu'ils aient ou pas ratifié le protocole. Elle a ensuite expliqué que le CAR/ASP demandait à tous les pays de rédiger de brefs rapports pour chaque réunion des PF et a suggéré que la même chose soit faite pour les prochaines réunions des PF du CAR/PAP. Les rapports

devront être brefs (environ une à deux pages) et auront pour objectif d'informer la réunion des activités faites et/ou en cours dans chaque pays en matière de mise en œuvre de la GIZC.

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre régional commun pour la GIZC

20. La directrice du CAR/PAP a présenté le processus de préparation du cadre régional commun pour la GIZC et la structure du document. Elle a indiqué que ce rapport reposait sur une bonne coopération avec le CAR/ASP et le MED POL. Le projet de CRC ressemble en de nombreux points à celui qui avait été partagé en début d'année, à la différence qu'un plan d'action pour 2021-2027. Les PF ont été invités à contribuer aux idées proposées sur la voie à suivre. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement).

21. Mme D. Addis, consultante du CAR/PAP, a présenté le guide méthodologique pour la mise en œuvre du CRC, qui traite notamment du rôle du Protocole GIZC dans la réalisation du BEE. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement).

22. L'un des principaux points de discussion était de savoir si le CRC et le guide méthodologique seraient soumis à la COP en tant que document unique ou en deux documents distincts. La réunion a convenu qu'un seul document serait soumis à la COP pour adoption, mais ont noté que le guide méthodologique serait testé dans la prochaine période biennale. Selon le Secrétariat, il est nécessaire d'aboutir à un accord sur une approche commune pour la mise en œuvre du CRC. Le CRC est élaboré pour répondre aux exigences du Protocole GIZC, mais il est possible de considérer ces exigences sous le prisme de plusieurs niveaux d'engagement : la différence peut se traduire en termes de « va » « devrait », « doit », etc. Ceci se reflétera dans le libellé de la décision de la COP. Aux yeux du Comité de respect des obligations, certaines dispositions sont juridiquement contraignantes (et non seulement politiquement contraignantes) mais ce sujet dépasse la portée de la présente réunion.

23. L'un des PF a demandé à ce que les concepts de « participation publique » et de « zones non-constructibles » soient mieux intégrés au CRC. Le CAR/PAP a pris note de cette requête, mais a expliqué que l'élaboration participative du CRC durait déjà depuis trois ans et que cette réunion n'avait pas pour objectif d'apporter des changements majeurs. Cependant, le CRC peut se référer à des documents existants sur les zones non-constructibles.

24. Une discussion sur les phases du guide méthodologique a suivi. La réunion a déclaré que les phases A et B étaient claires et directes, mais que la phase C devait encore être développée avec l'aide des PC. Le CAR/PAP a rappelé que l'objectif principal de la phase C était de fournir des recommandations plus concrètes sur la mise en œuvre du Protocole, qui sont spécifiques à chaque situation. En d'autres termes, la phase C ne devrait pas être laissée de côté, mais c'est le pays qui doit être responsable de sa mise en œuvre. En l'état actuel des connaissances, il n'est tout simplement pas possible de formuler les recommandations régionales. Le tableau de la phase C est constitué de suggestions et il appartient aux pays d'envisager des actions, de les mettre en œuvre dans le cadre des politiques nationales. Le lien entre les niveaux national et sous-régional/régional est très délicat, et cela a été bien observé dans le développement du QSR (*Quality Status Report* –

bilan de santé de la Méditerranée). Par conséquent, il a été conclu que la phase C devrait être articulée en deux parties: un niveau national (local, échelle à court terme, davantage axée sur la terre) et un niveau régional (importance régionale/sous-régionale, à long terme, pour la partie marine).

25. En outre, le terme « opérationnel » a été remis en question dans la phase C, car il s'agit d'une suggestion d'outils qui ne sont pas réellement opérationnels. Pour le tableau 4 (Identification des recommandations opérationnelles), il a été demandé qu'un lien plus clair avec les objectifs soit établi. En ce qui concerne la matrice d'interactions, il a été souligné qu'elle permettait de considérer l'intensité des interactions, mais pas d'évaluer si l'interaction était bonne ou non. Certains éléments de la matrice peuvent être hiérarchisés et diffèrent d'une sous-région à l'autre, en fonction de leurs spécificités. La matrice ainsi que le reste du guide méthodologique sont adaptables et seront modifiés à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises. C'est pourquoi il a été suggéré de laisser le guide méthodologique de côté pour le moment et de continuer à le développer.

Point 5 de l'ordre du jour: Analyse de complémentarité entre le protocole SAP BIO et le protocole GIZC, et projets de recommandations pour la révision du PAS BIO

26. Mme M. Marković, consultante du CAR/PAP, a présenté un aperçu des travaux effectués et indiqué que tous les documents pertinents du Protocole ASP/DB avaient été analysés, tout comme l'ébauche de lignes directrices sur les récifs artificiels. L'objectif de l'analyse était de formuler des recommandations pour le nouveau PAS BIO post 2020. Les principales conclusions suggèrent une forte cohérence puisque la GIZC était déjà utilisée dans le processus du PNUE-PAM lorsque le programme PAS BIO a été développé. Il existe des lacunes partielles dans lesquelles une intégration plus poussée est nécessaire, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre. Cette analyse est une contribution du CAR/PAP pour une meilleure cohérence au sein du système du PAM. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement). La réunion a pris note des liens entre le PAS BIO et le Protocole GIZC, mais aussi entre le PAS BIO et les autres documents en relation avec la Convention de Barcelone, tels que le CRC et le CR pour la PEM. L'analyse sera présentée lors de la prochaine réunion thématique des PF sur la biodiversité (qui se tiendra à Izola, en Slovénie, en juin 2019).

27. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont convenu que cette analyse devrait refléter les points de vue des pays, en plus de l'opinion des experts. Pour ce faire, il est indispensable de partager le document avec les PF du CAR/PAP pour qu'ils puissent formuler des commentaires, et de leur donner la possibilité d'assister à la réunion thématique sur la biodiversité. Il a été convenu que les PF du CAR/PAP souhaitant participer à la réunion en informent le PAM et le CAR/PAP, qui trouvera les ressources nécessaires pour couvrir les frais de leur participation. Enfin, il a été conclu que les recommandations de cette analyse constituaient une contribution précieuse à la révision du PAS BIO et que ce document, dans une version plus élaborée, serait présenté à la prochaine COP en tant que document d'information.

Point 6 de l'ordre du jour : Présentation de l'ébauche de lignes directrices pour l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontalier

28. La présentation sur les procédures pour les évaluations environnementales transfrontalières a été réalisée par Mme M. Marković, consultante du CAR/PAP, qui est également l'auteur du projet de lignes directrices élaboré sous l'égide du CAR/PAP, avec l'aide du conseiller juridique de l'unité de coordination et la contribution du PF de Malte. Elle a souligné que le document était encore en cours d'élaboration et qu'il serait complété par les informations recueillies lors de la réunion des PF et lors des travaux ultérieurs avec les pays. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement).

29. Au cours de la discussion qui a suivi la présentation, il a été noté que le document contenait très peu d'informations sur les bonnes pratiques en matière d'évaluations d'impact environnementale (EIE) transfrontalières dans le contexte méditerranéen. La consultante a invité les PF à partager les informations dont ils disposaient afin de pouvoir les inclure dans la prochaine ébauche du document. L'exemple d'une EIE transfrontalière pour un projet développé en Israël, à Chypre et en Grèce a été mentionné, et des informations à ce sujet seront envoyées à la consultante. Il a également été signalé que le document pourrait se concentrer plus sur les zones côtières (avec ses parties terrestre et marine jusqu'à 12 milles marins), mais traitait principalement des EIE marin. Il a été suggéré que les liens avec la PEM soient mieux mis en valeur et que les impacts cumulatifs sur les zones côtières soient mieux pris en compte. Enfin, il a été suggéré de revoir la figure 6.1 afin d'indiquer que l'échange d'informations devait se faire tout au long du processus d'évaluation environnementale transfrontalière, et pas seulement à la fin. La suggestion a été acceptée et la figure va être modifiée.

30. En ce qui concerne l'impact juridique du document, il a été suggéré de diviser les pays méditerranéens en trois catégories: les pays de l'UE (qui doivent se conformer à la législation de l'UE) ; les Parties à la Convention d'Espoo (pays de la CEE-ONU) ; et les pays qui ne doivent pas se conformer ni à la législation de l'UE et qui ne sont pas Parties à la Convention d'Espoo. Cette troisième catégorie ne dispose d'aucun type d'instrument opérationnel lié à l'évaluation environnementale transfrontalière. Il a été précisé que le document était particulièrement utile pour cette troisième catégorie de pays, car il fournirait un cadre sur lequel s'appuyer pour les travaux futurs en conformité avec la Convention de Barcelone et les dispositions du Protocole GIZC sur les évaluations environnementales transfrontalières. Il a été suggéré qu'un groupe de travail sur cette question soit formé. En outre, la nécessité de renforcer les capacités dans les pays dépourvus de cadre juridique a été fortement soulignée.

31. Il a été déclaré que le document donnait un bon aperçu de la situation actuelle en matière d'évaluations environnementales transfrontalières en Méditerranée, et qu'il contenait des informations sur les pratiques de pointe en matière de procédures transfrontalières, qui pourraient être particulièrement utiles pour les pays où de telles procédures ne sont pas appliquées régulièrement. Néanmoins, un certain nombre de Parties contractantes à la Convention de Barcelone ne disposent d'aucun cadre juridique sur l'EIE et l'EES, et il a été décidé pour cette raison de ne pas soumettre le présent document à la prochaine COP pour adoption. Néanmoins, la question de savoir si un groupe d'experts intergouvernemental devrait être désigné pour poursuivre les travaux sur les lignes directrices y sera posée. Il a été expliqué que ces directives avaient été élaborées non seulement pour permettre aux pays de mieux se conformer aux articles 19 et 29 du Protocole GIZC, mais également à l'article 4 de la Convention de Barcelone. En tant que tel, tout le système du PAM

doit participer aux efforts pour les enrichir. Les pays ne disposant d'aucun cadre juridique à ce sujet sont invités à envoyer des commentaires écrits sur le document afin de faire connaître leur position.

Point 7 de l'ordre du jour : réseau de PAC et d'autres projets de GIZC

32. M. S Petit, responsable de programme pour le CAR/PAP, a donné un aperçu des nouvelles fonctionnalités en ligne et de l'identité graphique du CAR/PAP. Il a fait une « visite guidée » de plusieurs outils :

- www.paprac.org
- www.iczm-platform.org
- www.medopen.org
- www.coastday.org
- www.camp-network.org
- www.camp-network.iczmplatform.org

Il a également mentionné la présence du CAR/PAP sur les medias sociaux :

- Coast Day : @CoastDayMed
- Tweeter : @UNEP_PAPRAC
- You tube : <https://www.youtube.com/channel/UCnNtdmgeJsFBLL5qsZOBLRw>

33. M. Y. Henocque, consultant du CAR/PAP, a présenté les critères de labelling des projets de GIZC. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement).

34. Les PF ont félicité le CAR/PAP pour son nouveau portail Web. A propos du labelling des projets GIZC, plusieurs suggestions ont été faites. L'une d'entre elle consistait à ajouter dans les réponses au changement un indicateur sur les « changements de la biodiversité ». Une question a été soulevée concernant la portée et l'utilisation de l'outil de labelling (questionnaire), ainsi qu'une suggestion visant à fournir un manuel d'utilisation expliquant la portée du mécanisme. Le consultant a précisé que l'exercice était destiné aux praticiens de la GIZC. Disposer des résultats de ce questionnaire pourrait donner des informations sur le degré de mise en œuvre du Protocole GIZC. En ce qui concerne le contenu technique, le manuel de l'utilisateur doit clairement expliquer comment les résultats seront utilisés. Les PF estiment qu'il devrait s'agir d'une auto-évaluation et non d'une évaluation par un tiers. Les critères de labelling de la GIZC devraient faire l'objet d'un examen croisé avec les objectifs de développement durable (ODD), les indicateurs de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et les indicateurs IMAp. L'objectif n'est pas une évaluation de l'efficacité, mais un moyen d'identifier la manière dont toutes répondent aux exigences de la GIZC. Il existe un lien clair avec l'ODD 14, et la GIZC pourrait être considérée comme un outil permettant de répondre à cet ODD. La dernière observation a été que les relations entre les projets PAC doivent être renforcées.

Point 8 de l'ordre du jour : Programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021

35. La directrice du CAR/PAP a présenté le programme de travail pour la période biennale 2020-2021, qui suit les quatre thèmes de la SMT : gouvernance, interactions et processus terre-mer, GIZC et changement climatique. Sa présentation est disponible [ici](#) (en anglais uniquement).

36. Une discussion animée a suivi sur le statut de l'indicateur candidat « Changement d'affectation du sol ». L'un des PF a demandé à ce que cet indicateur ne soit plus candidat mais devienne un indicateur commun. Le Secrétariat a répondu que cela dépendait du processus CORMON. Les programmes de surveillance nationaux sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre. Pour le moment, les indicateurs candidats qui sont encore en développement (par le biais d'organisation de formations, besoin d'informations complémentaires, etc.) ne font pas partie du processus officiel. Après cette période biennale, une évaluation du cycle de mise en œuvre de l'IMAP sera réalisée pour déterminer si les indicateurs candidats doivent être inclus en tant qu'indicateurs communs.

37. Un PF a souligné la nécessité d'évaluer complètement le programme de travail proposé afin de déterminer ce qui n'avait pas été réalisé pour pouvoir l'inclure dans le nouveau programme de travail. Dans la mesure où il s'agit du dernier programme de travail de la SMT actuelle, c'est également la dernière occasion d'agir. L'évaluation aiderait également à déterminer quelles sont les priorités pour la SMT suivante. Pour le PF de l'Italie, il n'y a pas assez d'activités de sensibilisation comme celle du Jour de la côte. Il a suggéré d'étudier la possibilité d'inclure d'autres actions de sensibilisation, notamment sur les questions relatives aux évaluations environnementales. En ce qui concerne la PEM, il n'est pas suffisant d'organiser des formations. Avoir un cadre administratif pour la PEM devrait être considéré comme objectif stratégique. L'Italie a des réserves au sujet du prétendu succès des projets SIMWESTMED et SUPREME.

38. En ce qui concerne les fonds, il a été souligné que le FEM devrait uniquement être un outil pour réaliser le travail, et qu'il serait possible d'inclure une stratégie de mobilisation de ressources dans le programme de travail. Le PF pour Chypre a demandé s'il existait une disposition prévoyant la mise en œuvre des PA élaborés dans le cadre des stratégies nationales, pourquoi l'appui au titre de l'article 8 du protocole visait uniquement les pays sélectionnés et si cet appui pouvait être élargi. Le PF pour Israël a indiqué qu'il pensait qu'en ce qui concerne les indicateurs côtiers et hydrographiques, il était dommage d'attendre deux ans pour introduire officiellement l'indicateur de changement d'utilisation du sol car il est directement lié aux interactions terre-mer. Enfin, le PF pour le Liban a demandé pourquoi certains projets envisagés n'avaient pas encore démarré.

39. En réponse aux questions posées, la coordinatrice adjointe du PAM a déclaré que les commentaires de l'Italie étaient pleinement pris en compte. Seul le projet de Bosnie-Herzégovine n'a pas été lancé, mais cela est dû à des problèmes internes au niveau du pays. Le CAR/PAP a essayé de rester au plus près du programme de travail, et de réaliser toutes les tâches qui lui étaient assignées. Le Secrétariat a rappelé aux participants que le CAR/PAP ne pouvait être tenu pour responsable des problèmes en relation avec la mise en œuvre sur le terrain, et qu'il incombait aux pays eux-mêmes de prendre des mesures au niveau national. Pour ce qui est du financement, il a été répété que le PAM était le seul programme régional dans lequel 40% de ses fonds étaient directement affectés à la mise en œuvre d'activités en raison des mesures prises au cours des années précédentes pour réduire les coûts administratifs. Le financement stratégique de l'Italie pourrait être étendu, mais il n'y a pas d'autres accords avec les parties contractantes. C'est pourquoi les projets en eux-mêmes constituent une source de financement pour permettre la mise en œuvre du programme de travail. Il existe également des fonds spécifiques pour soutenir le centre, tels que le financement de l'UE pour

l'IMAP. Il y aura une autre opportunité pour un tel financement direct de l'UE lorsque l'IMAP sera testé dans les zones marines protégées. Le financement de la BEI vise la réduction de la pollution dans le sud de la Méditerranée. Les fonds du FEM soutiennent des actions dans les Balkans et le sud de la Méditerranée. En ce qui concerne les questions relatives aux budgets du programme de travail, la coordinatrice adjointe a rappelé qu'il existait une règle au sein du PAM selon laquelle les allocations budgétaires étaient décidées au niveau des PF du PAM, ce dernier disposant d'une vue d'ensemble des travaux. La directrice du CAR/PAP a ajouté que les plans d'action issus des stratégies nationales relèvent de la responsabilité des pays respectifs. Il est possible que le CAR/PAP fournisse une assistance à Chypre pour la mise en œuvre de la stratégie de GIZC dans le cadre du projet de PAC transfrontalier proposé entre Chypre et Israël.

40. Une brève discussion a eu lieu sur le PA pour le CRC. Le PF pour la France a suggéré que le PA aborde les problèmes financiers et fiscaux, ainsi que les solutions basées sur la nature et l'utilisation d'instruments économiques. Ces suggestions ont été appuyées par la Slovénie et Malte. Une question a été soulevée concernant les chiffres du budget, suggérant qu'ils ne devraient pas être précisés avant l'approbation du budget, mais il a été expliqué que les PC souhaitent avoir une idée des coûts et que le CAR/PAP avait fourni une estimation basée sur son expérience, ce qui permettrait également de préparer la prochaine SMT. Les autres questions soulevées concernaient les observatoires côtiers nationaux et le fait que le PA mentionne les tests pour les conseils méthodologiques relatifs au BEE mais aucune pour la méthodologie des interactions terre-mer en dehors du contexte de la PEM. La directrice du CAR/PAP a indiqué que les résultats attendus pourraient inclure des directives pour les instruments fiscaux et les solutions basées sur la nature. Elle a remercié Malte et Israël, qui se sont portés volontaires pour tester la méthodologie des interactions terre-mer et le guide méthodologique du CRC. Elle a expliqué que l'observatoire national est un concept qui doit encore être discuté dans le processus lui-même.

Point 9 de l'ordre du jour: conclusions et recommandations

41. Le Secrétariat a établi un projet de conclusions et de recommandations sur la base des débats de la réunion. Le projet a fait l'objet d'une discussion approfondie et les conclusions et recommandations ont été adoptées conformément à l'annexe III du présent rapport.

Point 10 de l'ordre du jour : clôture de la réunion

42. À la fin de la réunion, le PF de Chypre a rappelé une fois de plus aux participants que le Jour de la côte méditerranéenne de 2019 serait organisé à Chypre et a invité tous les PF à se rendre à la célébration. Le PF de la Turquie, en sa qualité de président, a remercié le CAR/PAP d'avoir organisé une réunion d'une telle qualité. La directrice du CAR/PAP a remercié tous les participants d'avoir assisté à la réunion et d'avoir participé activement aux discussions qui se sont révélées animées et fructueuses. Elle a souligné que le CAR/PAP continuerait à communiquer régulièrement avec les PF car cela permet d'organiser au mieux le travail du centre. Elle a rappelé que leur soutien est indispensable pour permettre au centre d'être efficace et productif. Elle a conclu en affirmant qu'elle espérait les revoir tous à Chypre, et leur souhaitant un bon voyage de retour. Mme Škaričić a déclaré la réunion close le 9 mai à 17 h 30.

ANNEXE I

Liste des participants

PAP FPs / PF du PAP :	
ALGERIA ALGERIE	M. Raouf Hadj Aïssa Sous directeur de la préservation du littoral, du milieu marin et des zones humides Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables 1, rue des Quatre Canons 16000 Alger Tel: ++ 213 550 82 51 86 / 431144 E-mail: raouf_hadjaissa@yahoo.com
BOSNIA AND HERZEGOVINA BOSNIE ET HERZÉGOVINE	M. Tarik Kupusović Coordinateur national du PAM Institut de génie hydroélectrique Stjepana Tomića 1 71000 Sarajevo Tel: ++ 387 33 207949 Fax: ++ 387 33 207949 E-mail: tarik.kupusovic@heis.ba
CROATIA CROATIE	Mme Snježana Dominković Alavanja Conseiller principal Département de la protection de la mer et des côtes Ministère de l'environnement et de l'énergie Ulica grada Vukovara 220 10 000 Zagreb Tel. + 385 1 6310 584 e-mail: Snjezana.DominkovicAlavanja@mzoe.hr
CYPRUS CHYPRE	Mme Joanna Constantinidou Agent de l'environnement Département de l'environnement Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement 20-22 October 28th Avenue 2414 Engomi Nicosia Tel: ++357 22 408920 Fax: ++357 22 774945 E-mail: jconstantinidou@environment.moa.gov.cy

EGYPT EGYPTE	M. Ahmed Kasem K. Sheta Chef du département central de la GIZC Agence égyptienne des affaires environnementales 30 Misr Helwan Elzyrae Rd. Maadi, Cairo P.O. 11728 Tel: ++ 202 25256491 – 2 Fax: ++ 202 25256494 E-mail: ahmed_sheta@hotmail.com
FRANCE FRANCE	M. Fabrice Bernard Cellule Méditerranée Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres Bastide Beaumanoir 3, rue Marcel Arnaud 13100 Aix en Provence Tel : ++ 33 4 42912835 Fax : ++ 33 1 45 83 60 45 E-mail: F.Bernard@conservatoire-du-littoral.fr
ISRAEL ISRAËL	Mme Yehudit Mosseri Ministère de la protection de l'environnement Division de la protection de l'environnement marin 15a Pal-Yam Street P.O.B 811, Haifa 31007 Tel: ++ 972 4 8633509 Mobile: ++ 972 50 6233367 E-mail: yehuditm@sviva.gov.il
ITALY ITALIE	M. Oliviero Montanaro Direction générale de la protection de la nature et de la mer Chef de l'unité IV - Enjeux internationaux et protection de l'environnement marin et côtier Ministère de l'environnement, de la protection de la terre et de la mer Via Cristoforo Colombo, 44 00147 Rome Tel.: ++ 39 06 57228487 Fax: ++ 39 06 57228424 E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it

LEBANON LEBAN	M. Adel Yacoub Directeur Département de la protection des ressources naturelles Ministère de l'environnement Lazarieh Center, 8th Floor, Block A-4 New P.O.Box 11/2727 Beirut Tel: ++ 961 1 976555 ext. 456 E-mail: a.yacoub@moe.gov.lb
MALTA MALTE	Mme Michelle Borg Chef de secteur Direction de la protection de l'environnement Autorité maltaise de l'environnement et de la planification St. Francis Ravelin, Floriana P.O. Box 200 Marsa MRS 1000 Tel: ++ 356 2290 2026 Fax: ++ 356 2290 2295 E-mail: michelle.borg@pa.org.mt
MONACO MONACO	M. Ludovic Aquilina Chef de Section Division Patrimoine Naturel Direction de l'Environnement 3, avenue de Fontvielle MC 98000 Monaco Tel : ++ 377 98984421 Fax : ++ 377 92052891 E-mail : luaquilina@gouv.mc
MOROCCO MAROC	Mme Khaoula Lagrini Secrétariat d'Etat chargé du développement durable Ingénieur d'état en génie de l'hydraulique de l'environnement et de la ville - Ecole Hassania des travaux publics Rabat Mobile : +212672535777 E-mail : khaoula.lagrini@gmail.com

MONTENEGRO MONTÉNÉGRO	Mme Aleksandra Ivanović Conseillère Entreprise publique pour la gestion des zones côtières Ul. Popa Jola Zeca bb 85310 Budva Tel: ++ 382 33 452709 or 402060 Fax: ++ 382 33 452685 E-mail: aleksandra.ivanovic@morskodobro.com
SLOVENIA SLOVENIE	M. Mitja Bricelj Ministère de l'agriculture et de l'environnement Siège social 47 Dunajska cesta SI - 1000 Ljubljana Tel: ++ 386 1 4787464 Fax: ++ 386 1 4787425 E-mail: mitja.bricelj@gov.si
SPAIN ESPAGNE	Mme Isabel Flores Montoya Ingénieure en chef du département projets et constructions Sous-direction générale de la protection des côtes Ministère de la transition écologique San Juan de la Cruz Square 28003 Madrid Tel: ++ 34 915975624 E-mail: IFlores@mapama.es
TUNISIA TUNISIE	M. Mehdi Ben Haj Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) 2, Rue Mohamed Rachid Ridha 1002, Le Belvédère, Tunis Tel : ++ 216 71 906 577 Fax : ++ 216 71 908 460 E-mail : m.benhaj@apal.nat.tn mehdi.benhaj@gmail.com
TURKEY TURQUIE	M. Emrah Söylemez Directeur de succursale Ministère de l'environnement et de l'urbanisation Direction générale de l'aménagement du territoire Mustafa Kemal Mahallesi No:278 Çankaya/Ankara Tel: ++ 90 312 410 2376 E-mail: emrah.soylemez@csb.gov.tr

UN Environment / MAP ONU environnement / PAM	
	Mme Tatjana Hema Coordinatrice adjointe Programme des Nations Unies pour l'environnement - Secrétariat de la Convention de Barcelone Unité de coordination du plan d'action pour la Méditerranée Vassileos Konstantinou 48 Athènes 11635 Grèce Tel: ++ 30 210 7273100 Fax: ++ 30 210 7253196 E-mail: tatjana.hema@un.org
INFO/RAC	M. Alessandro Lotti ISPRA - Institut italien pour la protection de l'environnement et la recherche Via Vitaliano Brancati 48 00144 Rome Italie Tel: ++39 3289023288 Fax: ++39 06 Email: alessandro.lotti@info-rac.org
PAP/RAC	Mme Željka Škaričić Directrice CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 471 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: zeljka.skaricic@papr.org
	M. Marko Prem Directeur adjoint CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 475 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: marko.prem@papr.org

	Mme Daria Povh Škugor Chargée de programme sénior CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 478 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: daria.povh@paprac.org
	Mme Marina Marković Chargée de programme CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 476 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: marina.markovic@paprac.org
	Mme Branka Barić Chargée de programme CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 477 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: branka.baric@paprac.org
	Mr. Neven Stipica Chargé de programme CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 479 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: neven.stipica@paprac.org

	Ms Dina Šilović Responsable administratif/financier CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 473 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: dina.silovic@paprac.org
	Mme Lada Jakelić Responsable administratif CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 472 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: lada.jakelic@paprac.org
	M. Sylvain Petit Chargé de programme CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 474 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: sylvain.petit@paprac.org
	M. Ivan Sekovski Chargé de programme CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 480 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: ivan.sekovski@paprac.org
	Mme Veronique Evers Consultante CAR/PAP Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatie Tel: ++ 385 21 340 480 Fax: ++ 385 21 340 490 E-mail: veronique.evers@paprac.org

INVITED EXPERTS / EXPERTS INVITÉS :	
	Mme Daniela Addis Cabinet d'avocats Environnement & mer Piazza dell'Oro n. 3 00186 Rome Italy Tel: ++ 39 333 500 34 93 E-mail: daniela.addis@me.com daniela.addis@gmail.com
	M. Yves Henocque c/o A. Nishikawa Hongo 4-5-17-105 Bunkyo-Ku Tokyo 113-0033 Japon E-mail: henoc@ifremer.fr
	Mme Marina Marković Donja Gorica bb 20000 Podgorica Monténégro E-mail: marina.markovic@t-com.me
	Mr. Emiliano Ramieri Environment and Territory Division Thetis SpA Castello 2737/f 30122 Venezia VE Italy Tel: ++ 39 348 9171566 Fax: ++ 39 041 5210292 E-mail: Emiliano.RAMIERI@thetis.it

ANNEXE II

Ordre du jour

Mercredi 8 mai 2019

- 9:30 – 9:45 Enregistrement des participants.
- 9:45 – 10:00 Ouverture de la réunion : allocutions de bienvenue, objectifs et programme, organisation des travaux (coordinatrice adjointe du PNUE/PAM et directrice du CAR/PAP).
- 10:00 – 11:30 Rapport d'avancement pour la période biennale 2018-2019 (présentation par la directrice du CAR/PAP).
Discussion.
- 11:45 – 12:20 Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC 2012-2019 (présentation par le directeur adjoint du CAR/PAP).
Discussion.
- 12:20 – 13:00 Cadre régional commun (CRC) pour la GIZC:
 - Introduction au processus d'élaboration du CRC et structure du document (par la directrice du CAR/PAP);
 - Présentation du Guide opérationnel pour la mise en œuvre du CRC (par un consultant CAR/PAP).Discussion.
- 14:15 – 16:00 Cadre régional commun (CRC) pour la GIZC (suite)
- 16:15 – 17:00 Résultats de l'analyse de complémentarité entre le SAP BIO et le Protocole GIZC et des recommandations pour la révision du SAP BIO (présentation par un consultant CAR/PAP).
Discussion.

Jeudi 9 mai 2019

- 9:30 – 11:00 Présentation du projet de Lignes directrices concernant les évaluations environnementales dans un contexte transfrontalier (par un consultant CAR/PAP).
Discussion.
- 11:00 – 12:30 Réseau des projets PAC et autres projets de GIZC :
 - Présentation de l'outil de mise en réseau en ligne (par le CAR/PAP) ;
 - Présentation des critères de labellisation des projets de GIZC (par un consultant CAR/PAP).Discussion.
- 14:30 – 16:00 Programme de travail pour 2020-2021 (présentation par la directrice du CAR/PAP).
Discussion.
- 16:00 – 17:15 Conclusions et recommandations.
- 17:00 Clôture de la réunion.

ANNEXE III

Conclusions et recommandations

Sur les progrès de la mise en œuvre du Protocole GIZC

1. Les participants ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du CAR/PAP au cours du présent exercice biennal et pendant toute la période du PA pour la mise en œuvre du Protocole GIZC 2012-2019.
2. Les participants ont été encouragés à soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre du Protocole GIZC dans le système de rapports de la CB. Afin d'avoir un aperçu complet des activités mises en œuvre dans les pays au cours de la période biennale, les PC ont également été encouragés à soumettre un bref rapport (une page maximum) sur le sujet avant les prochaines réunions des PF.

Sur le cadre régional commun pour la GIZC

3. Le cadre régional commun (CRC) a été pleinement approuvé, avec les modifications introduites lors de la réunion qui seront soumises pour approbation à la réunion des PF du PAM.
4. L'annexe du CRC - Guide méthodologique, est approuvée avec à ce stade les modifications mineures suivantes de la partie C : modification du titre ; amélioration du modèle du tableau 4 et meilleure mise en évidence des interactions pertinentes avec les OE.
5. La réunion a proposé que le Secrétariat élabore le texte de la décision de la COP pertinente de manière à adopter le CRC, étant entendu que son annexe est un document évolutif et que sa phase C doit encore être développée.

Sur l'analyse de cohérence SAP BIO - GIZC

6. Les participants ont pris note de l'ébauche d'analyse de la cohérence entre le PAS BIO et les dispositions du Protocole GIZC, préparée par le CAR/PAP en tant que contribution à la réalisation d'une meilleure cohérence au sein du système du PAM. L'analyse sera présentée lors de la première réunion thématique sur la diversité biologique du Programme-cadre (qui se tiendra à Izola (Slovénie) en juin 2019).
7. Les PF du CAR/PAP souhaitant participer à la première réunion thématique sur la biodiversité sont invités à le faire savoir au PAM et au CAR/PAP. Les organisations trouveront des ressources pour couvrir les coûts de leur participation.

Sur l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontalier

8. La réunion a accueilli avec satisfaction le projet de lignes directrices sur l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontalier. Les participants ont fait quelques modifications mineures, souligné la pertinence de ce processus et recommandé de poursuivre les travaux sur le sujet, en particulier par le biais d'un atelier régional/sous-régional. Il a été demandé que l'Unité de coordination et les autres composantes du PAM incluent ces activités dans le programme de travail biennal.

Sur la plateforme GIZC et le réseau des PAC

9. La réunion a favorablement accueilli la plateforme GIZC et le réseau PAC, qui sont deux nouveaux outils interactifs qui faciliteront les échanges et la collaboration entre les PC.
10. Les PC seront invitées à enrichir la plateforme GIZC et le réseau PAC en fournissant les informations les plus importantes sur les institutions et les acteurs sur le terrain (experts, praticiens, décideurs et politiques, scientifiques).
11. La coopération étroite avec le CAR/INFO sera poursuivie afin de rendre les outils opérationnels, efficaces et durables.
12. La réunion a pris note avec satisfaction des critères retenus pour les projets de GIZC. Il s'agit d'un outil pour aider les PC à mettre en œuvre des projets de GIZC, en particulier les PAC. La réunion a demandé à ce qu'ils soient complétés, notamment en prenant en compte les impacts sur la biodiversité.

Sur le programme de travail

13. Il est recommandé que les activités proposées menées par le CAR/PAP sous les thèmes gouvernance, interactions terre-mer, GIZC et changement climatique soient envisagées dans le programme de travail du PAM, étant entendu que des informations supplémentaires seront fournies sur ce qui n'a pas été mis en œuvre au cours de la période biennale en cours et pour établir un meilleur lien avec la stratégie de mobilisation des ressources.

Sur le PA pour la mise en œuvre du Protocole GIZC et du CRC

14. Les participants ont pris note du PA en tant que cadre adaptatif d'activités à mettre en œuvre par l'ensemble du système de la Convention de Barcelone et en tant que contribution à la prochaine stratégie à moyen terme 2021-2027. Les participants ont également pris note que les initiatives pertinentes ont été incluses dans le programme de travail 2020-2021 en tant que première étape de la mise en œuvre du PA devant être examinée dans le cadre des programmes de travail biennaux.